

Proches aidants d'aînés

Guide d'accompagnement et d'informations

2^e
édition



Fascicule 3

Organiser son quotidien

Comment utiliser ce fascicule



Question

Cet icône indique une question fréquemment posée. Rassurez-vous, vous n'êtes pas seul !



Conclusion / Réponse

Cette flèche apparaît quand nous présentons une conclusion ou une réponse à vos questions.



Coup de pouce

Quand vous voyez cette image, lisez attentivement: vous trouverez un conseil fort utile.



Important

Ce symbole accompagne les éléments très importants. À lire absolument et en priorité!



Citation

Pour agrémenter la lecture, nous avons intégré des citations identifiées par ce symbole.



Lien utile

Indique une référence à d'autres ressources, à des sites Web ou à d'autres fascicules.

Guide des besoins et des habitudes de vie de la personne aidée



L'une des grandes préoccupations des proches aidants, c'est de savoir qui prendra la relève en leur absence. C'est pourquoi nous vous proposons un outil pour vous aider à déterminer, à cibler et à expliciter plus facilement les besoins et les modes de communication de la personne aidée ainsi que les tâches adéquates associées à son accompagnement.



Un outil pour la relève

Remplissez soigneusement la fiche qui suit, au meilleur de vos connaissances, si possible en compagnie de la personne-ressource qui prendra votre relève. Cela facilitera la relation avec cette ressource qui sera ainsi informée de tous les détails pertinents sur le quotidien de la personne aidée. Une fois la fiche remplie, vous aurez à portée de la main toute l'information nécessaire pour s'occuper de la personne aidée en votre absence.

Un outil qui s'adapte

N'hésitez surtout pas à adapter ou à modifier la fiche selon vos besoins particuliers et les changements qui surviennent, afin que la ressource qui prend la relève soit toujours bien informée. Il va de soi que cet outil sera particulièrement utile pour les personnes qui ont des problèmes cognitifs ou qui sont aphasiques et qui ne peuvent exprimer eux-mêmes leurs besoins.

Guide des besoins et des habitudes de vie



Ce document vous servira aussi à transmettre de l'information en vue d'un hébergement temporaire ou permanent ou en cas de situation d'urgence et d'hospitalisation.

Important

Nom du médecin : _____

Téléphone : _____

Nom de la clinique ou du centre hospitalier : _____

Nom de l'intervenant social : _____

Téléphone et poste : _____

Comment me joindre

Nom de la personne proche aidante principale : _____

Téléphone : _____ ou _____

Autre personne proche aidante à rejoindre en cas d'urgence

Nom : _____

Téléphone : _____ ou _____

Identification et renseignements généraux

Nom et prénom de la personne aidée : _____

Meilleur nom pour interpellier la personne aidée : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

N° d'assurance-maladie : _____

Quel métier ou type d'emploi la personne aidée a-t-elle occupé la plus grande partie de sa vie ?

État de santé et médication

Description claire et détaillée de l'état de santé de la personne aidée (joindre le diagnostic, s'il est disponible)

Prise de médicaments : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez remplir la grille suivante (inscrire l'heure de la prise au besoin)

Nom des médicaments :	matin	midi	soir	repas	coucher
	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐

La personne refuse-t-elle de prendre sa médication? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quels moyens utilise-t-on pour lui administrer sa médication?

La personne aidée présente-t-elle des effets secondaires?

Outre les médicaments, y a-t-il d'autres soins à prodiguer
(injections diverses, pansements, allergies ou autre)

Préciser :

Communication

Madame/Monsieur a de la difficulté à reconnaître :

- ☐ Les lieux ☐ Les moments de la journée ☐ Les dates ☐ Les personnes
☐ Autre :

Madame/Monsieur ne se rappelle plus d'événements passés tels que :

- ☐ Il y a quelques minutes ☐ Le mois dernier ☐ Il y a quelques heures
☐ L'an dernier ☐ Hier ☐ Il y a plus d'un an
☐ Autre :

Madame/Monsieur exprime clairement ses besoins

☐ Oui

☐ Non

Si oui, de quelle façon : _____

Quelle est sa langue maternelle? _____

Quelle est sa langue usuelle en contexte social? _____

La personne se déconcentre-t-elle facilement? _____

Que faire ou dire pour attirer son attention? (ex : sujet à aborder ou comment l'interpeller?) _____

Dans un endroit inconnu, la personne est le plus souvent :

☐ Agitée

☐ Calme

☐ Apeurée

☐ Sociable

☐ Autre : _____

Madame/Monsieur est de nature plutôt (vous pouvez en identifier plusieurs)

☐ Introvertie/calme

☐ Agressive/impatiente

☐ Extravertie/verbomotrice

☐ Angoissée

☐ Autre : _____

La personne aidée saisit-elle les consignes qu'on lui donne ?

☐ Oui

☐ Non

Dans la négative, comment faciliter sa compréhension? _____

La personne éprouve-t-elle des difficultés d'expression ou d'élocution?

Démontre-t-elle de l'insécurité face aux changements?

☐ Oui

☐ Non

Dans l'affirmative, donnez des exemples de ses réactions

La personne aidée souffre-t-elle de peurs ou de phobies?

Nommez-les et précisez les solutions envisagées : _____

La personne aidée a-t-elle des hallucinations/des illusions?

Expliquez : _____

Y a-t-il des mots, des sujets, des noms que l'on doit éviter de mentionner avec la personne aidée?

Expliquez : _____

Soins d'hygiène

La personne en perte d'autonomie a-t-elle besoin d'aide/de soutien pour :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Prendre un bain ou une douche | ☐ Oui | ☐ Non |
| Se laver les cheveux | ☐ Oui | ☐ Non |
| Se coiffer | ☐ Oui | ☐ Non |
| Se raser | ☐ Oui | ☐ Non |
| Laver ses dents/prothèses dentaires | ☐ Oui | ☐ Non |
| Autres soins particuliers (maquillage, bijoux, crème, parfum, etc.) | | |

Résumer la routine du bain ou de la douche : (heure, température de l'eau, moyen utilisé pour l'y amener)

La personne aidée a-t-elle peur de l'eau? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, solution proposée : _____

La personne aidée est-elle pudique?

Suggérez des pistes de solution : _____

Alimentation

La personne aidée présente-t-elle des allergies alimentaires/intolérances?

- ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, lesquelles?

Est-elle médicamentée pour ses allergies?

Précisez _____

A-t-elle des difficultés de déglutition (difficulté à avaler)?

- ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, quelles textures conviennent à sa sécurité/son confort?

A-t-elle besoin de soutien pour manger?

- ☐ Utilisation des ustensiles ☐ Aide pour couper ses aliments
- ☐ Reconnaissance des ustensiles
- ☐ Autre : _____

La personne aidée a-t-elle :

- ☐ Peu d'appétit ☐ Un appétit moyen (ou normal) ☐ Beaucoup d'appétit
- ☐ Autre : _____

Quels sont ses mets favoris ?

Quels sont les mets qu'elle aime le moins ?

La personne aidée prend-elle une collation (à quel endroit, à quel moment, quel genre de collation, etc.) ?

- ☐ Oui ☐ Non

Contrôle-t-elle son appétit? ☐ Oui ☐ Non

Expliquez : _____

Doit-on lui rappeler l'ordre ou le moment des repas ? (déjeuner-dîner-souper)

- ☐ Oui ☐ Non

Précisez : _____

Habitudes de sommeil

La personne aidée a-t-elle une routine particulière lors du coucher (heure, vêtements de nuit, etc.) ☐ Oui ☐ Non

Précisez : _____

Pour le coucher, faut-il allumer une veilleuse ou utiliser un autre moyen sécurisant?

- ☐ Oui ☐ Non

La personne aidée a-t-elle de la difficulté à dormir ailleurs que chez elle?

- ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, solutions à proposer : _____

A-t-elle tendance à souffrir des troubles suivants :

- ☐ Insomnie ☐ Errance nocturne ☐ Cauchemars
☐ Autre (précisez) : _____

A-t-elle l'habitude de faire des siestes ? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, préciser (endroit, heure, etc.)

Y a-t-il d'autres spécifications quant aux habitudes de sommeil?

Sécurité et autres précisions

La personne aidée peut-elle demeurer seule? ☐ Oui ☐ Non

A-t-elle tendance à fuguer? ☐ Oui ☐ Non

Si possible, préciser (dans quelle situation, comment la ramener, etc.) :

Se déplace-t-elle sans raison apparente dans son environnement physique ?

- ☐ Oui ☐ Non

La personne est-elle non voyante?

- ☐ Oui ☐ Non

Faut-il verrouiller :

- ☐ Les portes extérieures ☐ Les armoires de cuisine/de salle de bain
☐ Autre (préciser) : _____

La personne aidée fume-t-elle? ☐ Oui ☐ Non

A-t-elle besoin d'assistance pour fumer (de quel type?)

- ☐ Oui ☐ Non

A-t-elle de la difficulté à :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| S'allonger | ☐ Oui | ☐ Non |
| Rester debout seule | ☐ Oui | ☐ Non |
| Rester assise sans assistance | ☐ Oui | ☐ Non |
| Se déplacer seule | ☐ Oui | ☐ Non |
| Utiliser les toilettes seule | ☐ Oui | ☐ Non |
| ☐ Autre (préciser) : _____ | | |

Renseignements sur la personne aidée

Porte des lunettes Précisions : _____	☐ Oui	☐ Non
Des verres de contact Précisions : _____	☐ Oui	☐ Non
Utilise une canne Précisions : _____	☐ Oui	☐ Non
Utilise un fauteuil roulant Précisions : _____	☐ Oui	☐ Non
A de la difficulté à entendre Précisions : _____	☐ Oui	☐ Non
Porte une prothèse auditive Précisions : _____	☐ Oui	☐ Non
Porte une prothèse capillaire Précisions : _____	☐ Oui	☐ Non
Porte une prothèse dentaire Précisions : _____	☐ Oui	☐ Non
Autres éléments à signaler : _____ _____		

Loisirs

Quel type d'activités la personne aidée préfère-t-elle?

- ☐ Physique ☐ Manuelle ☐ Intellectuelle ☐ Culturelle
☐ Autres : _____

Aime-t-elle :

La lecture Sujets de lecture préférés : _____	☐ Oui	☐ Non
La musique Style de musique : _____	☐ Oui	☐ Non
La télévision ou la radio Émissions ou chaînes préférées : _____	☐ Oui	☐ Non
Les sports/les sorties De quel type : _____	☐ Oui	☐ Non
Les activités manuelles (couture, dessin, etc.) Exemples : _____	☐ Oui	☐ Non
Autres intérêts : _____		

Chronologie d'une journée type

Avant-midi :

5 h : _____

6 h : _____

7 h : _____

8 h : _____

9 h : _____

10 h : _____

11 h : _____

Après-midi :

12 h : _____

13 h : _____

14 h : _____

15 h : _____

16 h : _____

17 h : _____

Soirée :

18 h : _____

19 h : _____

20 h : _____

21 h : _____

22 h : _____

23 h : _____

Autres renseignements à signaler :

Histoire de vie

Quel(s) métier(s) la personne a exercé ?

Quels loisirs ou activités a-t-elle pratiqué au cours de sa vie ?

A-t-elle des talents particuliers ?

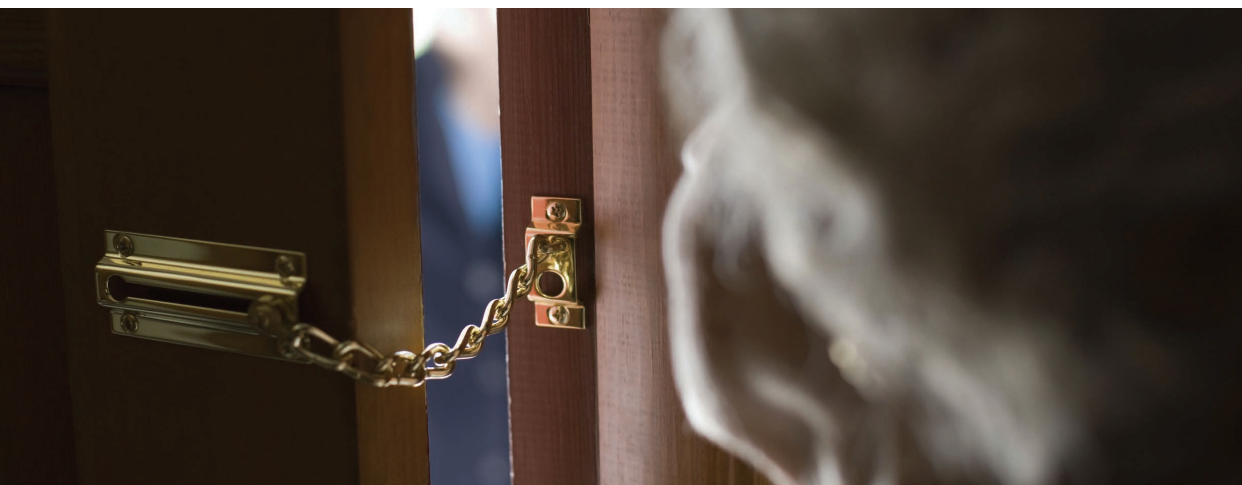
A-t-elle des frères et sœurs ? L'ordre familial ?

A-t-elle des enfants ? Des petits-enfants ?

D'autres personnes significatives dans sa vie ?

Notes

Réseau de santé et de services sociaux – Soutien à domicile



Les personnes en perte d'autonomie qui ne peuvent se déplacer et qui présentent des incapacités temporaires ou permanentes ont accès à des services de soutien et à des soins personnels à domicile, offerts par les CLSC. L'aide offerte peut prendre différentes formes, selon vos besoins et ceux de la personne dont vous prenez soin. Dans cette fiche, nous verrons :

Le rôle du guichet d'accès du CLSC**

Le cheminement d'une demande

Les divers services de soutien à domicile

** Dans certains établissements de santé, le guichet d'accès peut porter un autre nom, tels que Accueil santé, guichet d'accueil, guichet unique, etc.

« Pour vous élever, soutenez quelqu'un d'autre ».

— Booker T. Washington





La première démarche à entreprendre pour obtenir l'évaluation de vos besoins est de téléphoner au guichet d'accès du CLSC de votre territoire. Un intervenant évaluera la situation et vous orientera vers la ressource appropriée pour répondre à vos besoins.

Critères d'admissibilité aux services de soutien à domicile.

Afin de déterminer l'admissibilité d'une personne aux services de soutien à domicile, l'évaluation de l'éligibilité se fait à partir des critères suivants:

- Personne alitée en permanence ou pour qui les déplacements peuvent aggraver sa situation;
- Logement non adapté empêchant la personne de sortir du domicile (en tout temps);
- Personne qui présente des problèmes sévères de : santé mentale, déficits cognitifs ou déficience intellectuelle empêchant les déplacements aux services ambulatoires;
- Personne, avec ou sans histoire de chute, pour qui les déplacements sont non sécuritaires et à risque élevé de chute;
- Personne qui, dans son quotidien, doit utiliser un escalier intérieur et pour qui l'usage des escaliers est non sécuritaire et à haut risque de chute;
- Personne qui présente une perte d'autonomie fonctionnelle temporaire empêchant les déplacements à l'extérieur du domicile.

Certains facteurs peuvent être pris en compte pour déterminer l'admissibilité ou non aux services, tels que :

- Le support au proche aidant principal lorsque celui-ci ne peut laisser seule la personne qu'il supporte;
- Les conditions climatiques saisonnières aggravantes.

En quoi ces critères sont importants pour les usagers.

- Assurer une accessibilité aux services aux usagers qui ont absolument besoin de ces services;
- Promouvoir le maintien de l'autonomie de nos usagers. Le fait de se déplacer pour recevoir des services contribue grandement au maintien de l'autonomie et fait partie des principes de prévention de la perte d'autonomie;
- Offrir une gamme de services pertinents et efficaces pour l'ensemble de la population clientèle.

Le guichet d'accès du CLSC

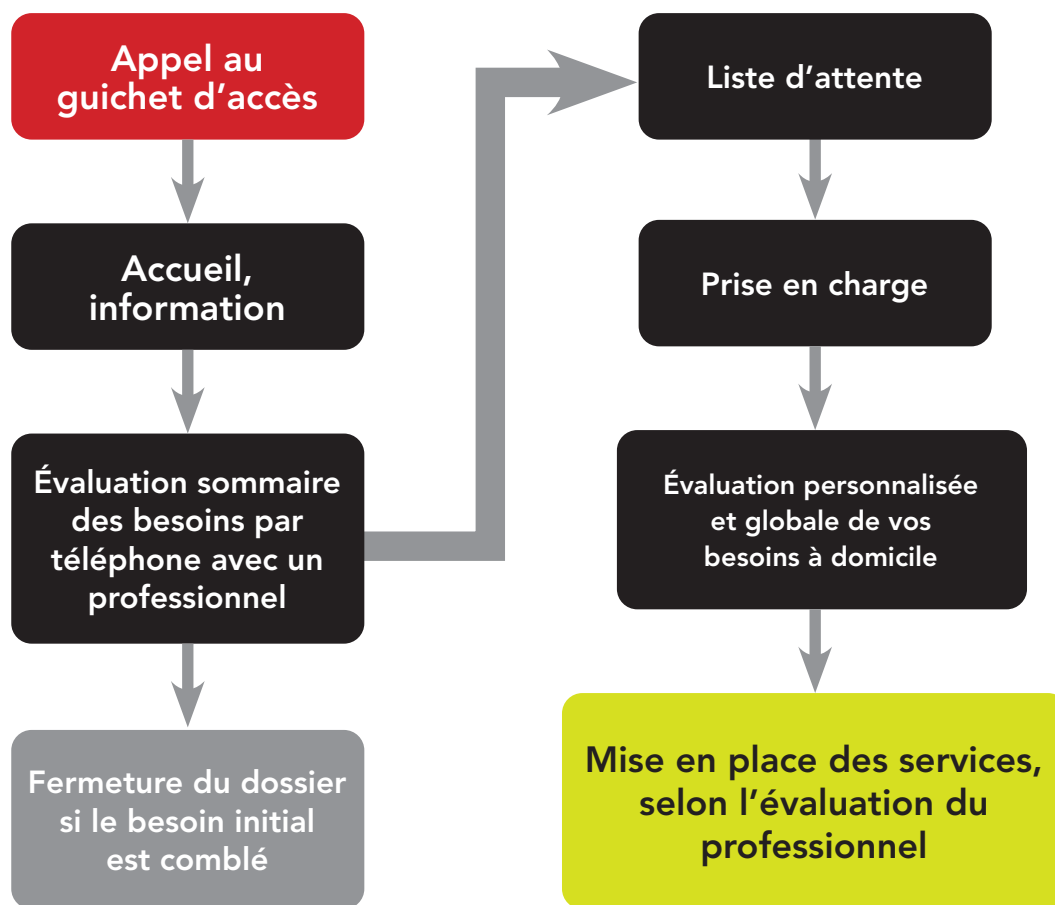
Élément clé de l'entrée aux services offerts par le CLSC, le guichet d'accès joue les rôles suivants :

- Collectes de données, afin de cibler les besoins de l'utilisateur;
- Orientation vers le bon service à la suite de l'analyse des besoins faite avec la personne aidée;
- Repérage systématique des clientèles à risque et vulnérables;
- Gestion des situations de crise à domicile.

**

Pour qu'une personne puisse recevoir des services auprès du CLSC, celle-ci devra être consentante.

Le cheminement d'une demande



Les services de soutien à domicile

L'accès aux services de soutien à domicile est soumis à des critères d'admissibilités aux services de l'aide à domicile. Pour compléter sa gamme de services, le CLSC peut avoir recours à des entreprises d'économie sociale en aide domestique, à des organismes communautaires et à des groupes de bénévoles.

Services offerts par le Soutien à domicile :

- Soins et services professionnels
- Services médicaux (à domicile seulement)
- Soins infirmiers
- Services de nutrition
- Services de réadaptation tels que la physiothérapie et l'ergothérapie
- Services Inhalothérapeute
- Auxiliaire santé et service sociaux
- Services psychosociaux
- Soins palliatifs

Services d'aide à la personne

- Services d'aide physique :
 - Soins d'hygiène
 - Aide à l'alimentation
 - Assistance à la personne
- Services d'aide domestique* :
 - Entretien ménager
 - Préparation des repas
 - Entretien des vêtements
 - Approvisionnement

Services aux proches aidants**

- Assistance à la personne (encadrement), surveillance planifiée;
- Répit, accompagnement, stimulation à domicile pour les personnes atteintes de déficits cognitifs;
- Halte-répit;
- Lits de répit en hébergement public;
- Baluchon (répit de longue durée);
- Appui aux tâches quotidiennes;
- Services psychosociaux généraux.

Prêt d'équipement

Ce service regroupe le prêt de fournitures médicales et spécialisées, le prêt d'équipements et les aides techniques nécessaires pour permettre à une personne de demeurer à son domicile ou d'y retourner. Les équipements sont habituellement prêtés sur une base temporaire.

* Généralement, les services d'aide domestique sont offerts par les entreprises d'économie sociale en aide domestique modulable, selon le revenu.

** Les services destinés aux proches aidants peuvent varier d'un territoire à l'autre. Là où ils existent, certains services énumérés ci-dessus peuvent être offerts par des organismes de votre territoire.

Pour avoir accès aux différents services du maintien à domicile, communiquez avec le CLSC de votre territoire.

Heure d'ouverture guichet d'accès des services de soutien à domicile :

Du lundi au vendredi : 8 h à 18 h

Samedi, dimanche et jours fériés : 9 h à 15 h

Services Info-santé, composez le 8-1-1

Service de consultation téléphonique auprès d'un personnel infirmier.

Service Info-social, composez le 8-1-1

Service de consultation téléphonique auprès des travailleurs sociaux pour des situations d'urgence telles que crises, idées suicidaires ou autres.

24 h
24 h



This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Les services de répit



La notion de répit varie d'une personne à l'autre. Il peut s'agir de temps pour faire des courses, du jardinage, de la paperasse, suivre des cours, pratiquer un sport, aller au resto, à une rencontre amicale ou familiale. Certains peuvent avoir besoin de rester simplement à la maison ou de se ressourcer à l'extérieur de leur domicile.

Première étape

Il est nécessaire de bien évaluer vos besoins de répit. Différents intervenants peuvent vous y aider, du service Info-aidant jusqu'au CISSS, en passant par les organismes communautaires.

Des solutions sur mesure

Selon les circonstances et les ressources disponibles, le répit peut être apporté à domicile, en centre de jour ou en centre d'hébergement.

« M'aider ou m'aimer, c'est presque pareil, à une lettre près, mais ça veut dire la même chose : quand on aide quelqu'un, on l'aime, et quand on l'aime, on l'aide ».

— Philippe Labro



Le répit à domicile

Le répit à domicile a pour but de faciliter, d'encourager et de prolonger le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Il permet à la personne proche aidante de se ressourcer en participant à une activité de son choix tout en maintenant la personne aidée à domicile afin qu'elle ne perde pas ses repères.

Toutefois, il est encore difficile de trouver, dans le réseau public et communautaire, du répit aux heures atypiques (le soir, la nuit et la fin de semaine). Dans bien des cas, il faut faire appel à des entreprises privées, à des travailleurs autonomes ou encore à des agences privées.

Le répit en centre de jour

Généralement, les centres de jour offrent des activités du lundi au vendredi, à des heures d'ouverture qui varient selon la localité. Lorsque cette fréquentation comprend la période du dîner, on peut obtenir un repas à prix raisonnable ainsi qu'un service de transport adapté à un coût minime.

Hébergement temporaire en centre d'hébergement

Habituellement d'une durée d'une à deux semaines consécutives, ce programme vise à offrir du répit aux proches aidants pour des raisons de dépannage en situation de crise ou pendant une convalescence. L'objectif consiste à favoriser le retour à domicile. Cette forme de répit est offerte de façon ponctuelle, pour un temps défini. En général, il faut réserver à l'avance et un coût peut être associé. Pour qu'une personne proche aidante puisse avoir accès à ce service, un intervenant social du CLSC doit d'abord évaluer la situation.

Cette forme de répit permet également à la personne aidée de se familiariser avec la vie en hébergement. Advenant le cas où elle devrait changer de milieu de vie et être relocalisée en centre d'hébergement, la transition et l'adaptation seront fort probablement facilitées.

Notes

Autres ressources et services d'aide

Fiche 17



Quels que soient vos besoins, d'autres ressources et services d'aide sont à votre disposition pour vous aider dans votre quotidien à titre de personne proche aidante. Des ressources privées viennent également compléter l'offre de services provenant des réseaux publics et communautaires afin que vous puissiez obtenir une aide adaptée à vos besoins particuliers.

Popotes roulantes

Pour bien s'alimenter sans trop de complications et à peu de frais!

Accompagnements et transports

Des courses à faire ou de multiples rendez-vous médicaux ? Peu importe, un bénévole peut vous conduire et vous accompagner moyennant parfois des frais.

Coopératives d'entretien ménager / Entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD)

L'entretien de la maison ou du logement devient exigeant au fil des mois. Les EÉSAD peuvent vous aider à peu de frais, leurs tarifs seront établis en fonction de vos revenus.

« La véritable générosité face à l'avenir consiste à tout donner au moment présent ».
— Albert Camus



Popotes roulantes

Une personne âgée ou en perte d'autonomie, incapable de préparer ses repas ou de sortir de sa résidence, peut bénéficier des services fournis par la popote roulante, moyennant certains frais. Adressez-vous au centre d'action bénévole de votre secteur ou à votre CLSC.

Accompagnement et transport

Le service d'accompagnement et de transport a pour but de permettre aux personnes âgées ou en perte d'autonomie de pouvoir se rendre à leurs établissements de santé et de faire leurs emplettes de façon à favoriser leur maintien à domicile. Adressez-vous au centre d'action bénévole de votre secteur.

Coopérative d'entretien ménager / Entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD)

Les EÉSAD et les coopératives en aide domestique offrent divers services comme l'entretien ménager, les grands ménages, les travaux saisonniers ou, dans certains cas, les services d'assistance à la personne. Selon le revenu de la personne aidée, il est possible de recevoir une exonération financière. Si vous avez moins de 65 ans, adressez-vous à votre CLSC pour obtenir une référence d'une travailleuse sociale qui vous donnera accès au programme d'exonération.

Services privés

À l'échelle des Laurentides, il existe également plusieurs services de soins à domicile ou d'aide à la recherche de résidences adaptées aux personnes âgées :

- Encadrement-surveillance
- Aide personnelle et résidentielle
- Conseils en hébergement

Pour trouver des renseignements sur les différentes entreprises privées de services à domicile, utilisez les moteurs de recherche Internet en inscrivant des mots tels que :

- Maintien à domicile
- Aide à domicile
- Assistance aux personnes âgées
- Accompagnement
- Répit
- Conseils en hébergement
- Dames de compagnie

Groupes de soutien et d'entraide

Plusieurs organismes communautaires offrent des groupes de soutien et d'entraide vous permettant de partager votre expérience, briser l'isolement et la routine, d'obtenir de l'information et d'acquérir des connaissances. Vous pouvez vous référer au Service Info-Aidant ou à la Fleur de services de votre territoire.

INFO-AIDANT
1 855 852-7784
ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES
LAPPUI.ORG

Le Service Info-aidant est là pour vous fournir des ressources.

1 855 852-7784 ou visitez le site **www.lappui.org**
numéro sans frais



Notes

Accompagner un proche en milieu hospitalier



Un centre hospitalier est un lieu physique imposant et une structure organisationnelle qui peut être complexe. C'est suffisant pour créer du stress! Alors, on peut imaginer ce que c'est pour une personne vivant avec une déficience physique ou des troubles cognitifs. On peut facilement comprendre l'angoisse et l'insécurité vécues par cette personne qui peut avoir de la difficulté à savoir où elle est et pourquoi elle s'y trouve. Dans bien des cas, cette personne ne sait pas ou ne sait plus comment ni où demander de l'aide. Pourtant, perdre ses moyens ne diminue en rien ses besoins, c'est pour cette raison que l'accompagnement est primordial. Dans cette fiche, nous verrons :

Les réactions possibles et besoins de la personne aidée

Connaître les réactions de la personne aidée aide à trouver comment satisfaire ses besoins.

Les besoins et démarches de l'aidant

La personne aidée ne sera pas en meilleure posture si la personne proche aidante s'épuise à la tâche. Trucs et astuces pour un séjour plus agréable en milieu hospitalier.

Comment obtenir un bon service pour la personne aidée

On souhaite tous le meilleur pour nos proches. Voici comment l'obtenir!





Les troubles cognitifs et la perte d'autonomie : la perte des repères

À la maison, les personnes vivant avec un trouble ou des troubles cognitifs fonctionnent par réflexes et habitudes dans des lieux connus, et ce, jusqu'à un certain stade d'évolution de la maladie. Cependant, dans un contexte nouveau, elles n'ont plus de points de repère ni les capacités cognitives requises (mémoriser, comprendre, raisonner). Cette personne se tourne alors vers la figure connue qui l'accompagne pour répondre d'elle. Une lourde responsabilité pour la personne proche aidante...

Réactions possibles de la personne aidée

- Régression (perte de moyens plus grande, comme si la maladie progressait rapidement)
- Agressivité verbale, agressivité physique, symptômes dépressifs ou apathie, agitation, sentiment d'insécurité, insomnie, perte d'appétit, désir de quitter les lieux, etc.

Besoins de la personne aidée et moyens de lui venir en aide

- Avant tout, votre proche a grand besoin de chaleur, de présences rassurantes et d'être légitimé dans ses réactions (lui toucher, lui parler, lui sourire).
- Il doit être accompagné par une personne qui le soutient dans ses échanges avec le corps médical. L'aidant devient ainsi sa mémoire pour l'information reçue, capable d'y donner suite.
- Lorsqu'on fait appel à du soutien extérieur, il convient d'informer ces remplaçants de la dynamique et du milieu de vie de la personne aidée. Quels sont ses habitudes, besoins, goûts, craintes? En quoi consistent ses relations, son milieu



de vie habituel, ses activités? A-t-elle des animaux domestiques? Pour ce faire, vous pouvez utiliser le guide des besoins et des habitudes de vie de la personne aidée que vous trouverez à la section 3, fiche 14.

- Il est important d'informer l'aidé, de le situer, même s'il faut répéter constamment. À l'instant où on le fait, la personne vivant avec un trouble cognitif ressent quand même un apaisement (lui rappeler où elle est, pourquoi, depuis quand, ...).
- La personne vivant avec un trouble cognitif a besoin d'être valorisée et qu'on lui remonte le moral en reflétant tout ce qui fonctionne bien (une bonne vue, une bonne audition, le plaisir de manger, la bonne forme musculaire, ...).
- La personne vivant avec un trouble cognitif aime qu'on lui parle de l'immédiat afin qu'elle se sente compétente dans ses échanges. Exploitez ses sens : ce qu'on entend, ce qu'on voit, ce qu'on sent (fleurs, chocolat, revues très illustrées).
- L'humour est souvent intact chez ces personnes; c'est une façon de détendre l'atmosphère et d'entrer en contact avec elles par un moyen accessible.
- Nul besoin d'être un spécialiste pour prodiguer un massage. Souvent, un simple toucher fait l'affaire (une main sur l'épaule). Toutefois, rappelons-nous que rien n'est universel : certaines personnes ne sont pas à l'aise avec les touchers.
- La musique peut reconforter.
- Évitez les situations de stress comme des sons trop intenses, des lumières trop vives et, à l'opposé, une trop grande obscurité.

Besoins de l'aidant et actions à poser

- Si l'aidant veut poursuivre son engagement comme personne proche aidante, il est indispensable qu'il prenne soin de lui-même. On a avantage à en faire moins, sachant qu'on pourra le faire plus longtemps. Notre corps a ses limites et notre moral aussi.
- Un des moyens de penser à soi est de cibler ses propres besoins. Prendre le temps de savoir ce que l'on veut vraiment et trouver des stratégies pour y parvenir. Il faut garder en tête que la situation peut être vécue à long terme, il faut donc doser son énergie. Une des stratégies qui est souvent recommandée est d'avoir recours à une relève.
- Il est sage d'identifier une personne pivot à qui l'on peut se référer et qui est en mesure de tisser les liens entre les différents professionnels (infirmier de liaison, travailleur sociale ou intervenant pivot).



Gardez à proximité le Guide des besoins de la fiche 14.

C'est un outil indispensable à la fois pour la personne proche aidante, la personne aidée et tous les autres intervenants concernés.



- Il convient de s'informer davantage sur la maladie et sur les réactions possibles de la personne atteinte, l'évolution de la maladie, les attitudes à adopter, des moyens facilitateurs auprès de ressources comme la Société d'Alzheimer, le CLSC, le médecin.
- En cas de litige, différentes instances peuvent vous venir en aide : d'abord la personne pivot au dossier, le comité des usagers, le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, le CAAP (Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes), le protecteur du citoyen, la commission des droits de la personne. Pour plus de détails sur les recours possibles, consultez la section 5, fiche 34.
- Finalement, ce serait peut-être un moment propice pour organiser le retour à la maison avec plus de soutien de différentes sources : CLSC, Société d'Alzheimer, centre de jour, organismes communautaires, proches et pourquoi pas le voisinage. L'aide peut être envisagée à la maison et au Centre de jour pour du répit ou des activités de stimulation.
- Dans certains cas, on peut aussi considérer un éventuel hébergement. Afin de prendre une telle décision, il est bon de se référer à des professionnels, moins touchés par la situation sur le plan émotif. Généralement, c'est la fonction de la travailleuse sociale de vous accompagner dans cette décision.



À l'admission, que faire pour s'assurer d'obtenir un bon service ?

Si votre proche doit être hospitalisé, assurez-vous que les renseignements pertinents soient bel et bien notés au dossier :

- Préciser clairement que votre proche vit avec un trouble cognitif et indiquez de quel type il s'agit dès le départ afin qu'on agisse adéquatement envers lui.
- Informez le personnel des évaluations déjà faites. S'il n'y en a pas ou que les tests ne sont pas récents, demandez qu'on lui en fasse passer.

Il existe un protocole sur l'utilisation de la contention, de l'isolement et des substances chimiques à des fins de contrôle. Ces interventions doivent s'effectuer **UNIQUEMENT** si le patient représente un danger pour lui-même ou les autres. Le tout doit être consigné.

- Dès l'arrivée, affirmez vos attentes à ce sujet. Si vous refusez ce genre de moyens, précisez les approches à privilégier. (Référence à l'article 118.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux). Si on ne peut vous joindre rapidement et que la situation l'exige, le personnel agira et vous en informera le plus tôt possible.



Soyez tolérant pour vous comme pour les autres et ne vous attendez pas à la perfection. Mais si des faits déplorables se présentent ou perdurent, ne tolérez jamais un mauvais service ou un manque de respect à la personne malade.

Informez le personnel de la médication courante, des médicaments contre-indiqués, s'il y a lieu, ainsi que des problèmes de santé déjà connus.

- Au coucher, dans bon nombre de centres hospitaliers, on offre aux patients un médicament pour les aider à dormir. Si ces médicaments ne conviennent pas, demandez que ce soit clairement indiqué au dossier.
- Précisez toutes les particularités concernant votre proche qui ont un effet sur sa santé et son bien-être (moyens pour le rassurer, positionnement, intolérances alimentaires, prothèses, vêtements adaptés, habitudes quelconques, etc.).
- Donnez certains indices du degré d'autonomie (bien qu'il soit différent à la maison et à l'hôpital). Par exemple, votre proche va-t-il à la toilette seul, accompagné ou porte-t-il une culotte d'incontinence? Mange-t-il seul ou avec de l'aide?

Témoignage

« Soyez vigilants! Souvenez-vous qu'il ne faut jamais craindre de manifester son inquiétude pour les êtres chers, en gardant pour objectif d'assurer le bien-être d'un proche en besoin. En principe, c'est la volonté de tous les intervenants. Votre présence rappelle la nécessité de faire équipe avec le corps médical afin de faciliter son travail, alors que votre connaissance de votre proche lui assurera un passage en milieu hospitalier sécurisant, sans trop de difficultés. Une personne malade, en perte d'autonomie, mérite le respect et garde son droit à la dignité. Ses attitudes régressives ne sont que les symptômes de la perte de ses moyens, de son angoisse et de son désarroi. À ce stade, il ne reste plus que l'amour inconditionnel ».

—Denise Desmarais-Prud'homme

Fille d'une personne qui a souffert de la maladie d'Alzheimer en 2008. Révisé en 2013.

Malgré la qualité des soins offerts, il est toujours pertinent que la famille voie au suivi du dossier, au fil des jours.



Notes

Volet éthique et confidentialité

Fiche 19



La loi en matière de confidentialité mentionne que le personnel médical ne peut divulguer d'information à une personne proche aidante sans le consentement de la personne aidée. Par contre, de façon générale, on obtient une collaboration du corps médical dans le cas d'une personne en perte d'autonomie.



Un rôle clé

Rappelez-vous que vous êtes le principal défenseur des intérêts de l'être cher au sein de l'équipe soignante.

Tendre l'oreille

En tant qu'aidant de première ligne, écoutez bien ce qui se dit durant les visites médicales. Prenez des notes auxquelles vous pourrez vous référer plus tard.

Comment se préparer aux consultations

Au moment de prendre rendez-vous avec le médecin, précisez les raisons de la consultation et ce que vous espérez en retirer.

« Faites ce que vous pouvez, avec ce que vous avez, là où vous vous trouvez ».

— Theodore Roosevelt





Comment se préparer aux consultations ?

Malgré les questions d'éthique et de confidentialité, il existe différents moyens de se préparer aux divers rendez-vous médicaux et à toutes les démarches concernant votre proche. En voici quelques-uns.

- Dressez la liste des questions que vous voulez poser, par ordre de priorité. Remettez-en une copie au médecin.
- Tenez un registre ou un journal de tous les soins et traitements prodigués. Inscrivez-y des renseignements sur l'administration des médicaments et les rendez-vous, les noms et coordonnées des membres de l'équipe soignante, etc.
- En tant que personne proche aidante, vous êtes susceptible de remarquer des changements et des symptômes qui pourraient échapper à l'équipe soignante. Le cas échéant, signalez-les aux membres de l'équipe.
- Après les rendez-vous, demandez un compte rendu ou un résumé du diagnostic, si vous le jugez utile.



*La durée moyenne d'une consultation médicale est de 7 minutes.
C'est parfois insuffisant pour obtenir des réponses à toutes vos questions.*

Comment faire?

S'il le faut, prenez un rendez-vous double ou triple plutôt qu'un simple.

Notes

L'adaptation domiciliaire



Lorsque qu'une personne en perte d'autonomie réside à domicile, il est possible de recevoir du soutien pour l'adaptation domiciliaire par la Société d'habitation du Québec.

Le programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'adresse aux personnes handicapées, c'est-à-dire aux personnes ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante, qui sont sujettes à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Il peut s'agir des modifications suivantes :

- L'installation d'une rampe d'accès extérieure
- Le réaménagement d'une salle de bain
- L'élargissement des cadres de portes
- Dégager l'espace sous un évier et/ ou un lavabo.
- Installer des barres d'appui dans la salle de bain, construire une douche sans seuil.
- Abaisser ou déplacer des interrupteurs, des prises de courant et des thermostats.
- Etc.





Admissibilité au programme :

Toute personne handicapée, tel que mentionné ci-haut, à condition qu'elle :

- Fournisse une pièce justificative démontrant que son incapacité est significative et persistante;
- Ne soit pas admissible à l'aide financière prévue pour l'adaptation de domicile en vertu d'un programme ou d'un régime d'assurance privé ou public, notamment :
 - o Régime d'assurance de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)
 - o Régime de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 - o Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)
 - o Régime d'assurance administré par une corporation privée ou publique
 - o Programmes de soins de santé du ministère des Anciens Combattants

Options offertes :

- Option 1 – Accompagnement professionnel
- Option 2 – Besoins et travaux autodéterminés
- Option 3 – Aide financière rétroactive

Étapes pour une demande



Étape n° 1

La première étape consiste à s'inscrire au Programme d'adaptation domiciliaire (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Une fois que la personne est inscrite, l'ergothérapeute prend en charge le dossier et fait son évaluation.

Ainsi, l'usager doit communiquer avec le CLSC ou bien le service à la clientèle de la SHQ pour obtenir un formulaire d'inscription. La SHQ fait l'analyse de l'inscription et si le dossier est accepté, la SHQ envoie une référence au CLSC. Ensuite, la personne est mise sur la liste d'attente en ergothérapie.



Étape n° 2

Après l'analyse des besoins par l'ergothérapeute, un inspecteur en bâtiment fera une visite du logis afin de dresser les plans et devis des besoins en adaptation. Les travaux admissibles permettent de modifier et d'adapter le domicile de la personne handicapée afin qu'elle puisse y entrer, en sortir et avoir accès de façon autonome aux pièces et aux commodités essentielles à la vie quotidienne. En plus de constituer des solutions simples et économiques, ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).



Étape n° 3

Lorsque tout est accepté, il revient à la famille de demander des soumissions à un entrepreneur en règle de la Régie du bâtiment, qui sera autorisé par l'inspecteur en bâtiment.



Pour en savoir plus sur les normes et les critères d'admissibilité et les options offertes, consultez le site
www.habitation.gouv.qc.ca

Notes

Fiche 21

Principes de déplacements sécuritaires de la personne aidée (PDSB)



Depuis des années, les intervenants du secteur de la santé ont aidé à développer des solutions pour déplacer ou repositionner de façon sécuritaire des clients dont l'autonomie est affectée pour une raison ou une autre. La formation Principes de déplacements sécuritaires des bénéficiaires (PDSB) jumelle la santé et sécurité des employés à celle des clients. Cette formation adaptée aux proches aidants peut être donnée par différents organismes de votre milieu.

Comment éviter de se blesser ?

Offrir du soutien au quotidien à un proche peut comporter des risques de blessure. Découvrez des trucs pratico-pratiques en participant à une formation PDSB destinée aux proches aidants.

Se déplacer en toute sécurité

Comme personne proche aidante, vous avez personnellement de la difficulté dans vos déplacements, il est d'autant plus important d'en connaître davantage sur les principes de déplacement sécuritaire.

Éviter les accidents

Un accident, tel qu'une chute, peut survenir à tout moment et hypothéquer l'aide que vous pouvez offrir. Donnez-vous les moyens pour d'éviter les accidents.

« Un périple de mille kilomètres députe par un simple pas ».

— Proverbe chinois





Les objectifs de la formation sur les déplacements sécuritaires

Il n'y a pas de recette magique! Puisqu'il existe autant de situations particulières que de personnes, la formation est axée sur des principes de sécurité qui amènent le soignant à faire des choix logiques, plutôt que sur des techniques qui imposent des règles rigides. Après avoir suivi cette formation, la personne proche aidante sera en mesure d'effectuer les tâches suivantes :

- Analyser les composantes des différentes situations de déplacement de personnes et apporter des correctifs sur les aspects déficients ou non sécuritaires;
- effectuer les tâches de déplacement de façon sécuritaire, selon le niveau d'assistance approprié;
- choisir des méthodes sécuritaires et efficaces en fonction des possibilités et des limites de la situation;
- fournir des consignes claires et adaptées à la personne aidée pour optimiser sa contribution au déplacement;
- partager les renseignements pertinents à la sécurité avec les membres de son entourage.

Sur le site de l'**ASSTSAS**, www.asstsas.qc.ca, vous trouverez diverses publications tels que des vidéos et des fiches présentant les principes de déplacements sécuritaires. Vous pouvez aussi communiquer avec votre CLSC pour savoir si des formations PDSB sont offerts aux proches aidants.



Notes

Fiche 22

Obtenir la vignette de stationnement pour personnes handicapées



Toute personne handicapée peut avoir droit à une vignette de stationnement émise par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Destinée exclusivement à une personne handicapée qui conduit un véhicule ou qui en est la passagère, cette vignette mobile doit être suspendue au rétroviseur intérieur du véhicule utilisé seulement lorsqu'il occupe un espace de stationnement réservé.

À quoi donne accès cette vignette?

Un aperçu des privilèges que procure la vignette.

Qui peut en obtenir une?

À titre de personne proche aidante d'une personne handicapée, est-il possible d'obtenir une telle vignette?

Comment en demander une?

Un résumé de la marche à suivre pour se procurer la précieuse vignette.

« J'ai toujours eu beaucoup de respect pour ceux qui ont tenté de changer le monde plutôt que de s'en plaindre ».

—Michael Bloomberg





Important

Si vous avez une vignette, ce privilège vous est accordé à vous en tant que personne. Il n'est pas rattaché à un véhicule automobile. Vous devez donc utiliser votre vignette pour vos besoins seulement.



Vous devez toujours avoir en votre possession le certificat d'attestation qui est complémentaire à la vignette. De plus, vous n'avez pas le droit de prêter celle-ci ou de la céder à quelqu'un d'autre.



À quoi donne accès cette vignette?

Partout au Québec, la vignette donne accès à des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées ayant des limites à la marche. Dans les municipalités, ces espaces de stationnement sont repérables grâce à un panneau de signalisation reconnu par le Code de la sécurité routière.



Qui peut en obtenir une?

Pour obtenir une vignette de stationnement, vous devez :

- vivre une situation d'handicap qui occasionne une perte d'autonomie ou qui risque de compromettre votre santé et votre sécurité si vous vous déplacez sur une distance qui ne nécessite pas l'utilisation d'un moyen de transport;
- fournir, s'il y a lieu, une évaluation faite par un professionnel de la santé démontrant une incapacité d'une durée d'au moins six mois.

Comment en demander une?



Pour en faire la demande, vous devez remplir le formulaire « Demande de vignette de stationnement pour personnes handicapées » et le retourner, accompagné d'une évaluation, s'il y a lieu, au siège social de la SAAQ.

Société de l'assurance automobile du Québec (ACT 6630)

Vignettes de stationnement pour personnes handicapées
Case postale 19850, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 8Z4

Site Internet français :

[https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/formulaires/
demande-vignette-stationnement-handicape.pdf](https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/formulaires/demande-vignette-stationnement-handicape.pdf)

Site Internet anglais :

[https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/formulaires/
disabled-parking-permit-application.pdf](https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/formulaires/disabled-parking-permit-application.pdf)



Ce formulaire est disponible dans les points de service de la SAAQ, sur son site Internet ainsi que dans les bureaux de Services Québec. Vous pouvez aussi le demander en téléphonant au centre de relations avec la clientèle de la SAAQ :

Région de Québec : 418 643-7620

Région de Montréal : 514 873-7620

Pour les autres régions, sans frais : 1 800-361-7620

Coût de la vignette

Il en coûte 17,60 \$ (décembre 2020) pour se procurer une vignette et le certificat d'attestation qui l'accompagne ainsi que pour la renouveler. La vignette est valide pour une période de cinq ans. Des autocollants précisent sa date d'expiration. Les titulaires dont la situation d'handicap est temporaire doivent toutefois demander une réévaluation de leur situation à la date prévue par la SAAQ afin de maintenir la validité de la vignette. Conservez une photocopie de votre demande.

Notes

Le réseau de transport adapté

Fiche 23



Si votre proche est une personne handicapée et que son incapacité compromet grandement sa mobilité, il peut avoir droit au service de transport adapté. La demande sera examinée par un comité d'admission. Il existe différentes sources d'information, y compris le service adapté de votre municipalité, le service de transport adapté et collectif de votre région ou le ministère des Transports.

Conditions pour y avoir droit

Le transport adapté n'est pas offert à tous... Un aperçu des exigences qui vous y donnent accès.

Les incapacités reconnues

Certaines incapacités physiques et cognitives sont reconnues comme critères d'accès au service de transport adapté.

Où s'informer

Pour se renseigner ou profiter du service de transport adapté, il existe différentes sources d'information.



« Le désir d'aller vers l'autre, de communiquer avec lui, fait naître en nous une immense énergie et une grande joie, dépourvues de toute lassitude ».
— Dalai Lama



Pour avoir droit au service de transport adapté, vous devez :

- Être une personne handicapée, c'est-à-dire « une personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes »;
- avoir des problèmes de mobilité justifiant l'utilisation d'un tel service de transport;
- obtenir une évaluation médicale démontrant l'incapacité.



Les incapacités reconnues

Les incapacités suivantes sont les seules retenues pour donner droit au service de transport adapté :

- Être incapable de marcher sur une distance de 400 mètres sur un terrain uni;
- ne pas être capable de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui ou ne pas être capable de descendre une marche sans appui;
- ne pas pouvoir faire la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun public;
- être incapable de s'orienter dans le temps ou l'espace;
- ne pas être capable de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à votre propre sécurité ou à celles des autres;
- ne pas être capable de communiquer de façon verbale ou gestuelle, une condition qui s'ajoute à une autre incapacité.

Toutefois, cette incapacité ne peut pas, à elle seule, être retenue aux fins de l'admission.



Où s'informer ?

Le service de transport adapté de votre municipalité peut vous faire parvenir le formulaire de demande et vous préciser les attestations exigées. Si votre municipalité n'offre pas un tel service, adressez-vous au service de transport adapté le plus près de chez vous.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet du ministère des Transports, à l'adresse **www.mtq.gouv.qc.ca**. Cliquez sur l'onglet Usagers, puis sur Transport adapté. Le transport adapté est traité à cet endroit. Voici les coordonnées :

Ministère des Transports du Québec - Bureau de révision

Direction du transport terrestre de personnes

700, boul. René-Lévesque Est, 25^e étage

Québec (Québec) G1R 5H1

www.mtq.gouv.qc.ca



Notes

Fiche 24

L'adaptation du véhicule



Toute personne ayant une incapacité persistante qui la rend incapable de monter dans un véhicule ou d'en descendre ou de conduire de façon sécuritaire, peut être admissible à la couverture d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Toutefois, l'adaptation du véhicule doit être nécessaire pour compenser une situation d'handicap : faciliter l'accès au véhicule ainsi que sa conduite autonome et sécuritaire et elle doit être recommandée par un ergothérapeute.

Frais couverts pour l'adaptation du véhicule

Il ne s'agit pas de refaire la peinture! Voyons quels types de frais sont couverts.

Étapes à suivre pour adapter un véhicule

Quand on sait s'y prendre, la démarche n'est pas si compliquée. Suivez le guide!

Responsabilités du demandeur

Ce n'est pas un droit mais, un privilège. Vous avez donc des responsabilités.

« Si la destinée ne nous aide pas, nous l'aiderons nous-mêmes à se réaliser ».
—Khosrau 1 de Perse



Ce qu'il faut savoir

Le véhicule de promenade, soit celui que vous utilisez pour vos déplacements courants, est le seul admissible à une adaptation. De plus, un seul véhicule peut être adapté, que la personne en soit propriétaire, locataire à long terme ou utilisatrice d'un véhicule appartenant à un proche (conjoint, conjointe, père, mère, membre de la famille naturelle ou de la famille d'accueil). S'il s'agit d'une location à long terme, l'autorisation écrite du locateur est requise avant de procéder à l'adaptation du véhicule. Enfin, il est maintenant possible d'acquérir un véhicule personnel adapté d'origine.



Frais liés à l'adaptation du véhicule couverts par la SAAQ

De façon générale, la Société rembourse la solution appropriée à la condition de la personne aidée au moindre coût. Vous pouvez opter pour une solution plus coûteuse à condition d'en assumer la responsabilité et de déboursier les frais supplémentaires. Voici les frais couverts :

- Achat et installation des équipements requis et recommandés;
- ajout d'équipements si la condition physique de la personne a changé depuis l'adaptation;
- réparation et remplacement des équipements autorisés, lorsque ceux-ci ne sont plus couverts par la garantie;
- modifications requises à la carrosserie du véhicule; vérification mécanique du véhicule après l'adaptation.

Étapes à suivre pour adapter un véhicule

L'adaptation d'un véhicule se déroule en quatre étapes

- 1- La définition des besoins par un ergothérapeute
- 2- L'analyse des solutions
- 3- La réalisation et la vérification de l'adaptation
- 4- L'entraînement à la conduite du véhicule adapté

Responsabilités du demandeur



- Informer la SAAQ de son intention de faire adapter un véhicule.
- Collaborer avec le représentant de la SAAQ, notamment en prenant connaissance des documents qu'il vous transmettra.
- Collaborer avec les professionnels de la santé à la définition des besoins.
- Tenir compte des incapacités dans la recherche de solutions appropriées.
- Vérifier auprès de la SAAQ que le véhicule est adaptable.
- Obtenir l'autorisation de la SAAQ avant de procéder à l'achat ou à la réparation des équipements nécessaires à l'adaptation.
- Choisir les soumissionnaires.
- Faire exécuter les travaux.
- Obtenir les garanties des fournisseurs.
- Veiller à ce que le véhicule ait la même plateforme que celui pour lequel les recommandations d'équipements sont formulées.
- Assurer l'entretien des nouveaux équipements.

Pour plus d'informations, consultez le site de la SAAQ au lien suivant :
http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/victime/adapter_vehicule.pdf



This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

INFO-AIDANT
1 855 852-7784
ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES
LAPPUI.ORG

Ce guide a été réalisé par les partenaires régionaux et locaux
œuvrant auprès des proches aidants des Laurentides

Projet réalisé grâce à la contribution financière de

L'APPUÏ POUR LES
PROCHES AIDANTS

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides
Québec 